Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/11/2024 - 34737 - 2020 B 00036 - 880 272 984 - ABD PROPRETE

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

20536

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 21 NOV. 2024
SOUS LE N° 34737.

ABD

4 AVENUE DU MARECHAL MORTIER

94510 LA QUEUE-EN-BRIE

BILAN ET RÉSULTAT SIMPLIFIE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Copie certifiée conforme par le gérant

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	864		864	26,41		
Autres créances						
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	2 408		2 408	73,59		
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	***3 272***		***3 272***	100,00		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**3 272**		**3 272**	100,00		

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 1 200)	**1 200**	36,67		
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	**726**	22,19		
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***1 926***	58,86		
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes	1 346	41,14		
Produits constatés d'avance				
DETTES	***1 346***	41,14		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***3 272***	100,00		

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exportation	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services		**4 829**	100,00			**4 829**	N/S
Chiffres d'Affaires Nets		***4 829***	100,00			***4 829***	N/S
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		***4 829***	100,00			***4 829***	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements		894	18,51			894	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		1 316	27,25			1 316	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés							
Rémunérations du personnel							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements							
Dotations aux provisions							
Autres charges		0	0,00				
Total des charges d'exploitation		***2 211***	45,79			***2 211***	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		***2 619***	54,23			***2 619***	N/S
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles		1 500	31,06			1 500	N/S
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		***1 119***	23,17			***1 119***	N/S
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		393	8,14			393	N/S
Total des Produits		***4 829***	100,00			***4 829***	N/S
Total des Charges		***4 104***	84,99			***4 104***	N/S
RÉSULTAT NET		***726*** *Bénéfice*	15,03			***726***	N/S
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABD PROPRETE

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 1 200 euros

Siège Social : 4 Avenue du Maréchal Mortier 94 510 La Queue En Brie

RCS CRETEIL 880 272 984

PROCES-VERBAL
De l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 8 heures,

Les associés de la sarl ABD PROPRETE se sont réunis au siège social, conformément aux dispositions statutaires.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr MOUSSA MAMADOU BAYOKO,

Le président constate que l'ensemble des associés sont présents.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de l'assemblée :

- les lettres de convocation ;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le président précise que tous les documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée conformément aux dispositions de l'article 36 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et est régulièrement constituée.
Le président rappelle que les associés ont été réunis en assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- quitus à la gérance ;
- approbation des charges non déductibles ;
- affectation des résultats de l'exercice ;
- conventions de l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- rémunération du gérant,
- questions diverses ;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

BMM

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de 725.75 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la façon suivante :

- en réserve légale pour 36.29 euros
- en report à nouveau pour 689.46 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a eu lieu au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte que le gérant n'a pris aucune rémunération en 2022 et qu'il n'en prendra aucune en 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La gérance

